

# Gouvernance PLUi

*Communauté de communes des  
Quatre Vallées*

**Monsieur MALLET**

Maire de Nogent le Roi  
Président de l'EPCI des Quatre Vallées

# Présentation des 4 Vallées

11 725 habitants et 12 communes

BRECHAMPS

CHAUDON

COULOMBS

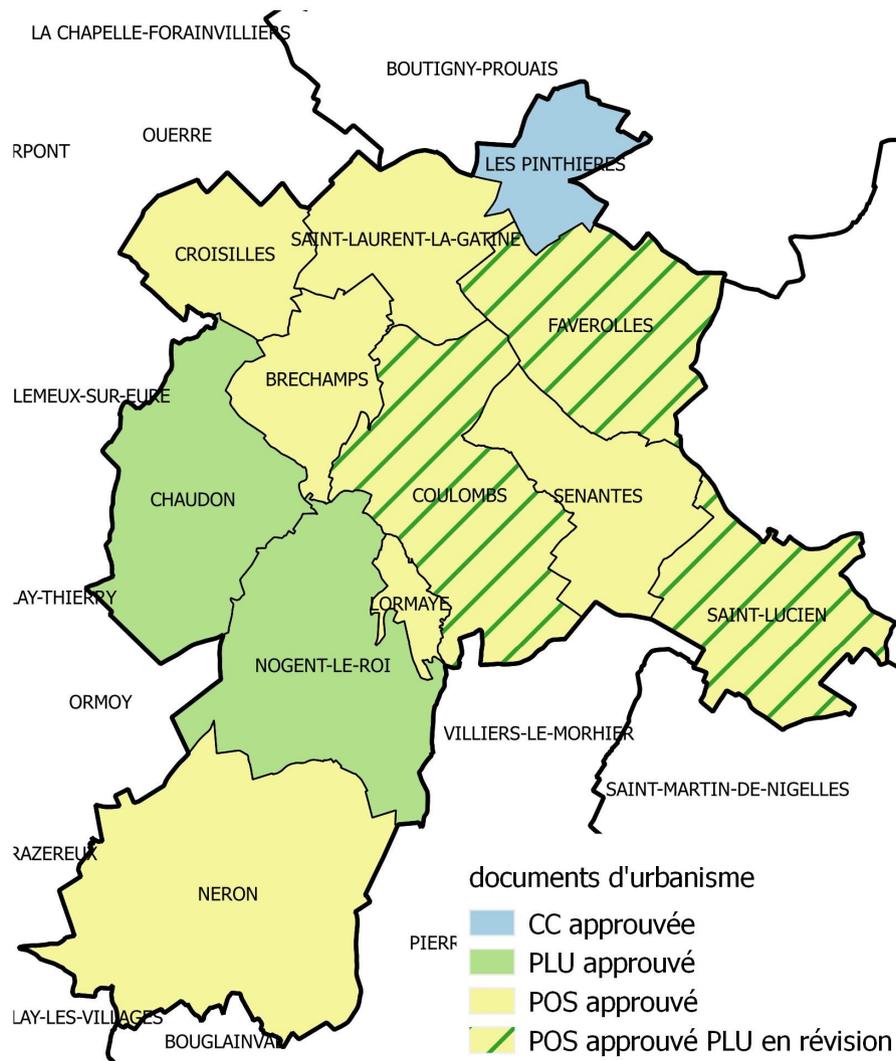
CROISILLES

FAVEROLLES/LORMAYE/NERON/N-LE-

ROI/LeS PINTHIÈRES/ST LAURENT LA

GATINE/ST LUCIEN/SENANTES

# État d'avancement des documents d'urbanisme



2 PLU à grenelliser

- CHAUDON
- NOGENT le ROI

6 POS à réviser

- BRECHAMPS
- CROISILLES
- LORMAYES
- NERON
- SAINT-LAURENT-LA-GATINE
- SENANTES

3 POS en révision

- COULOMBS
- FAVEROLLES
- SAINT-LUCIEN

1 carte communale approuvée

- LES PINTHIERES

# Les prochaines échéances

- La révision des 6 POS doit être engagée avant le 31/12/2015
  - ils deviennent caducs au 01/01/2016
- Les 2 PLU devront être révisés avant le 01/01/2017
  - les autorisations d'urbanisme (CU, PC, DP, PA...) pourraient être remises en cause par exception d'illégalité du PLU (contrôle de légalité ou tribunal administratif)

02 novembre 2015

lancement de la procédure de Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi

# Rappel des conséquences de la prise de compétence

- La communauté de communes a pris la compétence PLU le 2 novembre 2015
- Toute révision d'un des POS ou PLU entraîne automatiquement l'élaboration d'un PLU intercommunal sur l'ensemble de la communauté de communes

# 1ère option : l'attente

- La communauté de communes achève les procédures en cours
  - Les 3 POS en cours de révision devront être approuvés avant le 27/03/2017
  - Les 6 POS approuvés deviennent caducs au 01/01/2016 (retour au RNU)
  - Les 2 PLU sont fragilisés juridiquement à partir du 01/01/2017
- La prochaine mise en révision d'un des documents emportera prescription d'un PLU intercommunal

# 2ème option : l'action

- La communauté de communes prescrit un PLUi avant le 31/12/2015
  - La révision en cours des 3 POS est abandonnée
  - Les 9 POS restent en vigueur en attendant l'approbation du PLUi
  - Les PLU approuvés restent en vigueur et ne sont pas fragilisés
- Le débat sur le PADD du PLUi devra avoir lieu avant le 27/03/2017

# La décision

- décision d'élaborer un PLUi le 2 novembre 2015
- Permet d'obtenir les délais de la loi ALUR pour la grenellisation et la caducité des POS au 31/12/2019
- Choix de la finalisation des procédures communales en cours

# Les premières étapes du PLUi

- Conférence intercommunale
  - Réunit l'ensemble des Maires
  - Définit les modalités de collaboration
- Conseil communautaire
  - Arrête les modalités de collaboration
  - Prescrit l'élaboration du PLUi
    - Définit les objectifs poursuivis
    - Arrête les modalités de concertation

# L'organisation des acteurs et processus de travail

la répartition des rôles

- Le conseil communautaire
- Le bureau communautaire
- Les conseils municipaux
- Le comité de pilotage du PLUi
- Les comités consultatifs

# L'organisation des acteurs et processus de travail

- Les groupes de travail consultatifs
- Le comité technique

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**